

Politique d'engagement ESG.

Vis-à-vis des parties prenantes

Cette politique d'engagement ESG répond aux enjeux de notre démarche, visant l'amélioration continue des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance, pour lesquels le dialogue et les engagements pris auprès de nos parties prenantes sont indispensables.

Aestiam est une société de gestion indépendante, agréée AMF/AIFM, spécialisée dans la création et la gestion de fonds immobiliers à destination d'investisseurs institutionnels, privés et particuliers.

Aestiam Horizon a pour vocation d'offrir aux épargnants, quelle que soit leur capacité d'investissement, l'opportunité d'investir dans un patrimoine immobilier de bureaux et de locaux commerciaux. Ces actifs sont principalement situés à Paris, en Île-de-France, en régions, et aussi dans certaines métropoles européennes.

À travers sa démarche de labellisation ISR, **Aestiam cherche à engager l'ensemble de ses parties prenantes et partenaires dans une approche responsabilisante et concrète**, intégrant les critères ESG. La posture d'Aestiam consiste à encourager ses partenaires à adopter des pratiques plus vertueuses et à intégrer le développement durable dans leur propre gestion, en les sensibilisant aux enjeux extra-financiers.

L'objectif est de diffuser la performance ESG dans son environnement professionnel et d'inscrire l'ensemble des parties prenantes, des gestionnaires immobiliers aux locataires, dans une démarche transparente et engagée, dès la signature du bail.

Ainsi, ce document définit la politique d'engagement ESG d'Aestiam Horizon, labellisé Investissement Socialement Responsable (ISR), vis-à-vis de ses parties prenantes.

Les moyens dédiés à la mise en œuvre de la politique ESG d'Aestiam sont les suivants :

- La responsabilité du déploiement et du suivi des enjeux ESG au sein d'Aestiam a été confiée à M. Pierre BALLU qui est sensibilisé et formé aux enjeux ESG ;
- Un référent ESG assure la coordination du suivi opérationnel des enjeux de développement durable et extra-financiers, en collaboration avec les différents pôles engagés dans la démarche ESG ;
- Un cabinet spécialisé pouvant être mobilisé, en cas de besoin spécifique, sur les enjeux de développement durable, les thématiques ISR et les processus d'évaluation des actifs ;
- Un comité ESG annuel incluant les équipes dirigeantes, au sein duquel seront abordés le suivi de la performance ESG des actifs, la cartographie des risques à l'échelle des actifs ainsi qu'une veille réglementaire et sectorielle sur les risques de transition.



1. Engagements pour les clients locataires et sociétés exploitant des actifs

- Aestiam établit un guide des bonnes pratiques environnementales à remettre à ses locataires, destiné à une utilisation responsable et durable des immeubles. La société de gestion favorisera également la mise en place de sessions de sensibilisation et d'affichage des bonnes pratiques liées aux caractéristiques ESG ;
- En cours d'année, Aestiam déploiera une enquête de satisfaction visant à renforcer

les liens avec ses locataires, à mieux prendre en compte leurs attentes et à garantir un niveau de qualité optimal dans la gestion quotidienne des immeubles ;

- Dans le cadre des baux, Aestiam intégrera, dans la mesure du possible, une clause environnementale à chaque nouveau bail ou renouvellement ;
- Aestiam cherche à réaliser des actions favorisant le confort des occupants, notamment en facilitant l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et en mettant en place des équipements favorisant les mobilités douces.

2. Engagements pour les collaborateurs d'Aestiam

- Dans le cadre de l'ESG, les salariés ont été sensibilisés et en 2025, des salariés identifiés passeront la certification AMF durable ;
- Aestiam déploie d'ores et déjà dans sa politique d'intéressement des engagements ESG ;
- Les collaborateurs s'efforcent de réduire leur empreinte écologique au quotidien en adoptant des écogestes, afin de minimiser leur consommation de ressources non-renouvelables (diminution de la consommation de papier via la dématérialisation) ;
- Une enquête annuelle de satisfaction au travail est réalisée afin de prendre en compte l'avis des salariés et d'améliorer les conditions de travail ;
- Aestiam favorise la flexibilité dans l'organisation du temps de travail, notamment via le télétravail, accessible à tous les salariés ;
- Aestiam veille également à garantir la mixité des équipes comme vecteur de sens au travail pour tous.

3. Engagements pour les gestionnaires ou prestataires de travaux et de maintenance

- Aestiam intègre une démarche responsable, sur les plans environnemental et social, en incluant, dans la mesure du possible, des clauses ESG dans les contrats signés par les Asset Managers, les Property Managers, ainsi que dans ceux actuellement en cours de signature avec les prestataires externes ;
- Aestiam souhaite également intégrer, lorsque cela est possible, une part de prestataires locaux lors de ses appels d'offres afin de limiter les émissions liées au transport.

4. Engagements pour les investisseurs

Aestiam prône la transparence auprès de ses investisseurs en mettant à disposition plusieurs outils de reporting. Le rapport annuel présente les modalités de prise en compte des critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Une revue des activités menées au niveau

des fonds est réalisée et publiée dans les rapports annuels, permettant à nos clients et à nos parties prenantes de mesurer l'impact de nos actions et les résultats de la mise en œuvre de notre politique ESG.

5. Collaboration avec les organismes professionnels du secteur

Aestiam collabore avec les organismes professionnels du secteur sur les enjeux liés à l'immobilier durable, notamment au sein des groupes de travail de l'ASPIM. La société s'engage à mettre en œuvre et à respecter la charte d'engagement en faveur du développement de la gestion ISR en immobilier.

6. Suivi des indicateurs

L'équipe ESG contrôle les pratiques RSE, suit les démarches engagées sur les différents actifs et l'évolution des notations extra-financières dans le temps. Des indicateurs de suivi incitent à respecter les enjeux ESG liés aux thématiques environnementales qui sont présentées chaque année en Comité ESG.





www.aestiam.com

scpi@aestiam.com - Tel: 01 55 52 53 16



Société Civile de Placement Immobilier (SCPI)
Siège social : **90 rue de Miromesnil, 75008 Paris**
Date de création (RCS) : **22 avril 1986**
N° d'immatriculation RCS : **337 646 764 RCS Paris**
Échéance statutaire : **22 avril 2050**
N° visa AMF : **SCPI 19-01 du 12 février 2019**
Capital statutaire maximum : **231 030 000 €**
Type de SCPI : **Bureaux**
Capital : **Variable**



Société de Gestion de Portefeuille - Gestion de FIA au sens de la directive AIFM
Siège social : **90, rue de Miromesnil 75008 Paris**
SASU au capital de **400 000 €**
RCS PARIS n° **642 037 162**
N° Intercommunautaire : **FR55 642 037 162**
Agrément AMF n° **GP-14000024** du 11 juillet 2014 , mis à jour le 4 juin 2024